

Charte pour l'accueil en formation des Personnes en Situation de Handicap

NOS OBJECTIFS

Cette charte a pour objectif de faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap dans nos campus de formation SNCF RESEAU, en leur offrant les mêmes chances de maintien et de développement de leurs compétences en référence au principe de non-discrimination.

Rappel : la loi du 11 février 2005 se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation ainsi que les supports pédagogiques aux besoins liés aux handicaps (décret n°2006-26 du 09 janvier 2006).

L'accord collectif 2025-2028 en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, applicable à l'ensemble du GPU SNCF mentionne que « Tous les centres de Formation SNCF sont engagés dans la démarche QUALIOPi qui traite - entre autres - de l'accessibilité des personnes en situation de handicap au travers d'indicateurs spécifiques » (indicateur 26 du Référentiel National Qualité).

Ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent, au cas par cas, être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours professionnel.

PUBLIC CONCERNE

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap s'adresse à tous les apprenants inscrits dans l'une de nos formations. Chaque famille de handicap représente une large catégorie de situations. La présente charte garantit ainsi à chaque salarié un accueil adapté et de qualité indispensable pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos formations.

NOS ENGAGEMENTS

- ▶ Accueillir dans nos formations tous les bénéficiaires, sans discrimination,
- ▶ Informer et sensibiliser les bénéficiaires sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation,
- ▶ Disposer d'un(e) référent(e) handicap, dont la mission est déclinée dans une fiche de poste. En coordination avec les équipes pédagogiques et le Correspondant Handicap Emploi, il facilite l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos formations et coordonne l'accessibilité de la formation et du site,

- ▶ Permettre aux Référents Handicap de participer aux formations qui lui seront proposées ainsi qu'aux rencontres entre professionnels visant des échanges de pratiques,
- ▶ Adapter au cas par cas les conditions d'accueil et d'apprentissage des personnes en situation de handicap,
- ▶ Sensibiliser l'ensemble des équipes sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- ▶ Communiquer sous différents supports, pour informer les stagiaires et les personnels des engagements pris,
- ▶ Afficher la « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un lieu accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Vos référents handicap en Campus :

CAMPUS NANTERRE : Samuel SEBBAN – samuel.sebban@reseau.sncf.fr – 06 27 16 09 64

CAMPUS LYON SAINT PRIEST : Stéphanie ANDRE – stephanie.andre-ipole@reseau.sncf.fr – 06.14.69.32.06

CAMPUS BORDEAUX BEGLES : Alexandre MIORI – alexandre.miori@reseau.sncf.fr – 06 08 96 63 73

Les correspondants Handicap et Emploi SNCF Réseau :

Laetitia FAVREZ (Ouest, Sud-Est, Occitanie) – laetitia.favrez@sncf.fr

Caroline SAGOT (IdF, Nord-Est Normandie) – caroline.sagot@sncf.fr

Le 1^{er} octobre 2025,

Le Directeur de la Formation RESEAU,

Guilhem RENAUDIE

